



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS
DU MARDI 30 JUIN 2026**

CM2026/06/30/26-2 : OCTROI D'UN MANDAT SPÉCIAL POUR LA 7ÈME CONFÉRENCE DE L'AXE SEINE

DATE DE LA CONVOCATION : 24 juin 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 205
PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Théa FOURDRINIER

LE CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2123-18, L.5211-12, L.5211-14, L.5215-16, L.5217-7 et L.5219-1-II,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

Considérant que le Conseil de la Métropole peut octroyer un mandat spécial au Président de la Métropole du Grand Paris pour assurer une mission à caractère exceptionnel dans l'intérêt des affaires de la Métropole,

Considérant l'engagement stratégique de la Métropole du Grand Paris dans la mise en œuvre d'une coopération entre les territoires de l'Axe Seine s'agissant notamment des enjeux de transition écologique, de logistique fluviale urbaine, d'énergies renouvelables ou encore d'attractivité culturelle et touristique,

Considérant l'intérêt pour la Métropole du Grand Paris de participer aux conférences de l'entente,

Considérant que pour l'année 2026, les thématiques de développement des transports fluviaux, d'accès aux berges, de développement des énergies renouvelables et de développement des grands rendez-vous touristiques (Un Été Au Havre, Normandie Impressionniste, La Seine à vélo...) font partie intégrante des compétences de la Métropole,

Considérant qu'il est opportun de confier un mandat spécial à Monsieur Patrick Ollier, Président de la Métropole du Grand Paris participe à la 7ème conférence de l'Axe Seine du 18 au 19 juin 2026 au Havre,

Considérant que Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, ne prend part ni aux débats ni au vote,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

OCTROIE un mandat spécial à Monsieur Patrick OLLIER, président de la Métropole du Grand Paris, pour participer à la 7^{ème} conférence de l'Axe Seine du 18 au 19 juin 2026 au Havre.

DIT que les frais inhérents à l'exercice de ce mandat spécial sont pris en charge par la Métropole du Grand Paris, sur présentation d'un état de frais accompagné des justificatifs des dépenses engagées.

DIT que les dépenses afférentes sont imputées au chapitre 65 du budget de la Métropole du Grand Paris.

ADOpte À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

CONTRE : 4

NPPV : 2 (Monsieur Patrick OLLIER ; Madame Blandine CHANCERELLE représentée par Patrick OLLIER)

Le Président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.